



Information sur la livraison des nouveaux bacs poubelles pour les ordures ménagères sur le territoire de la CANGT

DISTRIBUTION RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES - COVID 19

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du changement des bacs à ordures ménagères, la Présidente de la CANGT informe que chaque ménage, hors points de regroupement et logements collectifs, sera muni d'un bac.

Il est à noter que l'échange de votre bac implique la restitution de l'ancien.



QUELS BACS UTILISÉS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

- Seule la nouvelle poubelle pourra être utilisée pour la collecte des ordures ménagères : **les anciens bacs ne seront pas collectés**
- Ces bacs sont gris à couvercle vert munis d'un N° de 8 caractères gravés en blanc sur le bac.
- Les bacs sont mis à disposition gratuitement par la CANGT

QUELQUES CONDITIONS À RESPECTER POUR GARANTIR LA COLLECTE DE VOTRE BAC

- Les ordures doivent être mis dans des sacs et non en vrac
- Votre bac est destiné uniquement aux ordures ménagères (déchets ne pouvant être triés)
- Les bacs trop lourds ou débordants ne seront pas collectés : **faites attention à ne pas surcharger votre bac.**
- Le couvercle doit être totalement fermé.
- Les **DÉCHETS À NE PAS METTRE** :



EMBALLAGES
MÉTALLIQUES



EMBALLAGES EN CARTON
PAPIERS, JOURNEAUX, MAGAZINES



BOUTEILLES
ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES
ET FLACONS PLASTIQUE

- Pour la collecte, les poubelles doivent être sorties la veille au soir à 19h00.
- Si vous n'avez pas encore votre poubelle, il est nécessaire de prendre contact au **0590 26 88 73**
- Le bac reste un bien public

IL RESTE LA PROPRIÉTÉ DES ENTREPRISE PRESTATAIRES DE LA CANGT :

Chaque récipiendaire doit en prendre soin et l'entretenir pour des raisons d'hygiène.

JE SUIS UN PARTICULIER ET JE VEUX CHANGER MA POUBELLE en raison d'un vol ou bac hors service.

- Il est possible de faire une demande d'échange gratuit auprès de la CANGT, Il suffit de faire parvenir votre demande directement par courriel en renseignant le formulaire de contact ou par courrier à l'adresse de la CANGT ainsi qu'un justificatif (certificat de scolarité, nouveau bail, livret de famille) via le site internet.

La Présidente de la CANGT,
Gabrielle LOUIS-CARABIN

CANGT PÔLE ADMINISTRATIF : 2, lot. Vallée de Roujol, 97 131 Petit-Canal - Tél. 0590 48 77 80
Email : communaute@cangt-guadeloupe.fr - Site internet: www.cangt.fr

ANSE-BERTRAND - LE MOULE - MORNE-À-L'EAU - PETIT-CANAL - PORT-LOUIS